

Association Foncière Pastorale de Vallorcine, Mairie, 8 rte des Confins du Valais, 74660 Vallorcine.

Assemblée Générale ordinaire du Jeudi 20 février 2025

Le **jeudi 20 février 2025 à 18h 30** les membres de l'Association Foncière Pastorale de Vallorcine, dûment convoqués, se sont réunis, en Assemblée générale ordinaire dans la salle de la Ruche, 74660-Vallorcine Haute Savoie- sous la Présidence de Zannoni Michel, Président-

Date de la Convocation : 03.02.2025 avec l'ordre du Jour suivant :

Ordre du jour :

- Présentation des opérations menées en 2024
- Présentation des projets 2025 / 2026
- Présentation du compte-rendu financier de l'exercice 2024
- Présentation de la coupe d'arbres scolytés le long des chemins forestiers de Barberine
- Election des syndics
- Questions diverses

Après avoir pointé des présents (66 propriétaires) et des représentés (103 propriétaires), soit 169 membres sur 665 propriétaires, Michel ZANNONI, Président de l'AFP DE VALLORCINE, indique que le quorum n'est pas atteint. Aussi, selon l'article 10.3 des statuts de l'AFP de Vallorcine et considérant la convocation transmise aux membres de l'assemblée, le début de séance est reporté à 18h45 au cours de laquelle les membres présents pourront délibérer valablement.

Le Président rend hommage aux membres du Conseil Syndical décédés :

Claude Burnet, qui a été membre du Conseil Syndical depuis la création de l'AFP en 1992

Jean-Marie Dunand, qui a été le premier « Directeur » de l'AFP en 1992. Depuis la dénomination a chargé le directeur est devenu Président.

Le Président explique l'organisation de cette assemblée Générale. D'habitude les Assemblée Générales étaient organisées par le Syndicat d'Economie Alpestre. Cette année, le SEA a fourni un devis d'un montant de 1600 euros pour l'organisation de cette AG. Ce devis a été refusé. Il a été demandé au SEA de fournir la liste des propriétaires, d'établir les convocations et divers documents, pour la somme de 350 euros. La liste des propriétaires a été revue, ce qui a permis de supprimer une quinzaine de propriétaires décédés. Les convocations ont été mises sous enveloppes par des membres du Conseil Syndical et expédiées par le personnel de la mairie, qu'il en soit remercié.

• Présentation des opérations menées en 2024

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée générale de l'opération de reconquête pastorale de la Villaz, subventionnée par le département de la Haute-Savoie, la communauté de communes de la vallée de Chamonix Mont-Blanc et la commune de Vallorcine. Il rappelle aussi qu'un

encensement de la zone a été effectué suite à cette coupe.

- **Présentation des projets 2025 / 2026**

Concernant les projets de l'AFP de Vallorcine, notamment basés sur le contrat de territoire espaces naturels sensibles pays du Mont-Blanc (C.T.E.N.S.) :

- La reconquête pastorale de la Villaz a été effectuée en 2024,
- Les reconquêtes pastorales de la Poya, des Granges, des Mayens et des Saix Blancs, n'en sont qu'au stade d'études préliminaires. Le Président informe que ces opérations seront donc intégrées au CTENS 2027-2030.

Delibération n°2025/1-AFP -Approbation de la gestion du Syndicat

Monsieur le Président présente l'exécution du budget de l'exercice 2024.

Opération récupération alpage subventionnée

SEA 1950

Dumas 27360

29310

Opération récupération alpage non subventionnée

Semi prairie 780

ANNEE 2024

Recette		Dépenses	
Reste année 2025	7279,03	UFA	250
Gaëc Vallorcine	811,89	Groupama	500,02
Ancey Parick	152,43	Frais Km	21,28
Vente bois	7791,76	Uafa	265
Subvention commune	1800	uUfp	227,98
Subvention Montets	3666	Clôture vil-	960
		laz	
Subvention Montets	1888	Semi villaz	780
Totaux	23389,11		3004,28

Reste 23389 -2224,28 21164,72

Vente de bois

2024	7791,76
2021	4924,65
Total	12716,41

Après discussion, aucune remarque particulière n'est prononcée.

L'assemblée Générale approuve, avec deux abstentions, ces informations comptables.

Ainsi fait et délibéré le jour, an, mois que dessus,

Pour copie conforme, le président : Michel Zannoni.



A.F.P. DE VALLORCINE
Mairie de Vallorcine
74660 VALLORCINE

Délibération n° 2025/2-AFP

Présentation de la coupe d'arbres scolytés le long des chemins forestiers de Barberine.

M. Jean-François DESHAYES, 1^{er} Adjoint du Maire et représentant de la commune au sein de l'AFP, présente aux membres de l'assemblée les difficultés rencontrées avec les arbres scolytés sur les chemins autour du hameau de Barberine et la nécessité de procéder à la coupe des arbres morts qui menacent de tomber et à cause desquels lesdits chemins sont fermés à la circulation par arrêté du Maire.

Le Président explique que le scolyte est un petit insecte qui pond des œufs entre l'aubier et l'écorce. Les larves sucent la sève entraînant la sécheresse de l'arbre. D'autre part, les arbres pourrissent depuis la base. Leur abatage est dangereux et nécessite d'utiliser un treuil portatif. Le scolyte s'attaque principalement aux épicéas, très rarement aux mélèzes.

Il a été envisagé plusieurs solutions dont : extension de la piste de débardage amont sur environ deux cent mètres, (avec risque de chutes de pierre) débardage au câble. Le coût de cette opération est supérieur au bénéfice supposé. Les bois scolytés sont de faibles valeurs. Le projet a été abandonné.

Le problème étant de sécuriser les chemins de randonnée, il a été retenu d'abattre et de laisser les arbres dangereux pour les randonneurs sur place. Il a été dénombré 136 arbres.

M. le Président indique aux membres de l'assemblée que cette coupe d'arbres, qui doit être supportée par l'AFP, représente un coût substantiel, en effet, cette dernière a été estimée par une entreprise de bucheronnage à 22 000€. En revanche, cette coupe n'est que partiellement subventionnable : 3 000€ par la communauté de communes et une subvention restant à définir de la commune de Vallorcine, et nous ne pouvons espérer de recette relative à la vente de bois étant donné qu'il s'agit de bois putréfié par le Scolyte, une grande partie de la dépense restera donc à la charge de l'AFP.

Aussi, le Président rappelle à l'assemblée que la trésorerie actuelle de l'AFP peut permettre la réalisation de cette opération, toutefois, une partie de cette trésorerie est constituée de recettes provenant de la vente de coupe de bois, pour laquelle il avait été prévu avec les propriétaires des parcelles concernées par ces précédentes coupes que les recettes générées leur seraient reversées. Aussi, il est proposé aux membres de l'assemblée générale que les recettes générées par les précédentes coupes de bois soient utilisées pour financer cette opération.

Après échanges et discussion, l'Assemblée Générale valide, avec 4 abstentions, que les recettes générées par les précédentes coupes de bois soient conservées par l'AFP afin qu'elles permettent de financer la coupe des arbres scolytés situés aux abords des cheminements piétons du secteur Barberine La Villaz.

Ainsi fait et délibéré le jour, an, mois que dessus,

Pour copie conforme, le président : Michel Zannoni.



A.F.P. DE VALLORCINE
Mairie de Vallorcine
74660 VALLORCINE

Délibération n° 2025/2-AFP :Élection des syndics

Monsieur le Président fait appel aux candidatures des syndics titulaires. Une candidature au poste de syndic titulaire se déclare : Mme Marion GUITTENY. L'élection des syndics se déroule à main levée.

Sont élus à main levée :

Au Conseil syndical : Ancey Guy ,Ancey-Servaire Samuel, Burnet Gérard, Bozon André, Claret Jean-Paul, Devillaz, André, Guittony Marion, Mugnier Corinne, Tardy Laurent, Vallas David, Wicker Françoise, Zannoni, Michel, Deshayes Jean-François (délégué du conseil municipal)
Manque deux membres non élus par manque de volontaires.

Avec comme suppléants :

Folliguet Louis, Ancey Raphaël, Vallas Madeleine, Vallas Jérémie, Ancey Dominique, Piccato Roland, Meygret, Marie-Pierre

Ainsi fait et délibéré le jour, an, mois que dessus,

Pour copie conforme, le président : Michel Zannoni.

- Questions diverses

- **Question :** Quelle sont les prévisions concernant le pastoralisme sur le territoire communal pour les années à venir ?

- **Réponse :** M. Jacquier diminue petit à petit son exploitation, il devrait arrêter d'exploiter d'ici 2 ou 3 ans. La ferme des 3 Ours a fait paraître une annonce pour la vente de son exploitation. M. Patrick ANCEY souhaite continuer son exploitation via une transmission de cette dernière sous une forme qui n'est pas encore définie.

Aussi, cette année nous allons étudier comment valoriser ces terres et les répartir d'une façon différente. Ce travail sera fait soit par le Comité Syndical soit avec l'aide du SEA.

- **Question :** Faut-il revoir les nouveaux baux pour que les terrains soient mieux entretenus ?

- **Réponse :** Cette question sera traitée directement avec les agriculteurs.

- **Question :** Considérant le nombre de parcelles qui sont devenues / redevenues non-constructibles, faut-il prévoir d'intégrer ces terrains dans le périmètre de l'AFP ?

- **Réponse :** Pour l'heure, les propriétaires concernés n'ont pas sollicité l'AFP pour que leur(s) parcelle(s) soient intégrée(s) au périmètre de l'AFP. Toutefois, l'AFP pourrait solliciter ces derniers pour savoir s'ils souhaitent que leur(s) terrain(s) soi(en)t intégré(s). En revanche, comme indiqué dans une réponse précédente, l'activité de pastoralisme va baisser ces prochaines années, l'intégration de terrains qui ne pourraient pas être entretenus n'est donc peut-être pas une idée judicieuse pour le moment.

De plus il est rappelé que les terrains situés dans le périmètre de l'AFP ne peuvent en être sortis que s'ils deviennent constructibles du fait du PLU. En dehors de cette mesure, il faut une décision de la préfecture.

- **Question :** Peut-on interdire, par délibération de l'AFP, que la transhumance des ruches soit interdite sur les parcelles situées dans le périmètre de l'AFP ?

- **Réponse :** Cette question a besoin d'être étudiée d'un point de vue juridique, aussi, il est proposé aux apiculteurs présents de se réunir pour proposer à l'AFP une solution pour la suite.

Fin de séance à 20h30.
A Vallorcine, le 27/02/2025,

Le Président de l'Association Foncière Pastorale de Vallorcine,
Michel ZANNONI



A.F.P. DE VALLORCINE
Mairie de Vallorcine
74660 VALLORCINE